



Ecophyto : Et 1, et 2, et 2+ !

Depuis son lancement en 2008 le plan Ecophyto a connu plusieurs évolutions. D'abord piloté par le ministère de l'agriculture, la version V2 du plan déployée en 2016 a vu l'arrivée du ministère de l'écologie dans la gouvernance. En 2018, les ministères de la santé et de la recherche ont rejoint le pilotage du plan Ecophyto 2+.

Ainsi, le comité d'orientation stratégique (COS) Ecophyto s'est tenu le 27 juillet 2018 en présence des quatre ministres.

Les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous !

En effet, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a globalement augmenté depuis le lancement du plan Ecophyto en 2009. Pour preuve, l'indicateur NODU (nombre de doses unités) qui est utilisé pour mesurer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, a augmenté de plus de 12% en valeur entre 2014 et 2016 malgré une légère baisse en 2015 et une stabilité en 2016.

Mais des avancées concrètes

Ces résultats qui n'atteignent pas l'objectif initial, ne doivent pas masquer les avancées concrètes du plan. Le réseau DEPHY s'est développé passant, au niveau national, à plus de 3000 fermes engagées volontairement dans la baisse dans la réduction des phytos

Pour le Grand Est les résultats sont équivalents à ceux obtenus au niveau national

Viticulture	Grandes cultures, polycultures élevage	arboriculture
		
- 17 %	-12%	-6%

Les Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP) se déploient ainsi que les actions visant les jardins et espaces verts selon les priorités régionales.

Ces résultats confortent la nécessité de donner une nouvelle impulsion au plan ECOPHYTO et de mettre en œuvre des actions complémentaires à celles déjà engagées. C'est tout l'objet du «Plan d'action sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides» et du «Plan d'action de sortie en trois ans du glyphosate».

La version 2+ du plan Ecophyto a été présentée lors du COS. Il fera prochainement l'objet d'une consultation publique, où chacun peut émettre son avis.

Les principales nouveautés concernent le renforcement des enjeux de la recherche et de la santé publique.

L'essentiel des actions nouvelles relèvent de ces enjeux .

- Renforcement des actions de recherche en particulier pour trouver des alternatives au glyphosate...

- Renforcement de l'axe « Évaluer et maîtriser les risques et les impacts » : Phytopharmacovigilance, renforcement de la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau, des sols et de l'air, évaluation et réduction de l'exposition des populations...

Pour en savoir plus...

<http://agriculture.gouv.fr/le-gouvernement-donne-une-nouvelle-impulsion-au-plan-ecophyto>



Le contrat de solutions : La profession agricole s'engage

Au travers du contrat de solutions, 40 partenaires du secteur agricole s'engagent. L'ambition collective est de construire une trajectoire de progrès pour la protection des plantes basée sur des solutions concrètes, efficaces, durables et acceptées de tous. Le contrat de solution porte sur l'ensemble des leviers qui permettront de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires : les pratiques agronomiques, l'amélioration des plantes, l'agriculture numérique, la robotique et les agroéquipements, le biocontrôle, les démarches de filières et de territoires, le conseil, la formation et la diffusion.

Dans un 1er temps 36 solutions ont été identifiées et ont donné lieu à la rédaction de fiches.

Ces solutions ainsi identifiées concernent de nombreuses productions : les céréales, le colza, la vigne, l'arboriculture mais aussi des cultures comme la lavande ou le basilic. Elles se rapportent aussi aux techniques de pulvérisation, à l'amélioration des profils toxicologiques des substances actives utilisées et à la proposition d'une charte de voisinage.

L'engagement des pouvoirs publics est attendu afin que les politiques publiques et la réglementation accompagnent cette démarche qui s'inscrit en cohérence avec les priorités du plan Ecophyto 2 et les conclusions des Etats Généraux de l'Alimentation.

Le contrat de solution s'inscrit dans la durée, une évaluation des actions est prévue tous les six mois et des nouvelles solutions seront proposées régulièrement.

Pour en savoir plus...

<https://www.youtube.com/watch?v=LjvJ84Fokdl>



Sommaire

Ecophyto : Et 1, et 2, et 2+ ! / Le contrat de solutions	page 1
Les CEPP, une expérimentation qui monte en puissance	page 2
L'agroécologie dans le cadre du projet Innov.AR	page 3
Retour sur le DEPHY Tour Viticulture	page 4

Les CEPP : une expérimentation qui monte en puissance

Le dispositif CEPP (Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques) a pour objectif la réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques en imposant aux vendeurs de ces produits de promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place d'actions reconnues pour les économies de produits phytopharmaceutiques qu'elles peuvent générer.

Les acteurs

Les personnes qui vendent, en métropole, à des utilisateurs professionnels, des produits phytopharmaceutiques utilisés à des fins agricoles sont les « obligés » du dispositif. Chacun des distributeurs a une obligation de réalisation d'actions tendant à la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cette obligation exprimée en nombre de certificats, elle est calculée en fonction des ventes de produits des années passées. Une pénalité de 5 euros par certificat manquant en 2021 sera appliquée aux obligés.

Par ailleurs, les personnes exerçant une activité de conseil aux agriculteurs peuvent intégrer le dispositif si elles le souhaitent. Elles pourront ensuite valoriser les certificats obtenus en les cédant à des distributeurs.

Au centre du dispositif : les actions standardisées

Les actions visent la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse. La liste des actions est évolutive, celles-ci étant validées par un comité indépendant afin de garantir leur pertinence agronomique et environnementale.

Exemples d'actions standardisées :

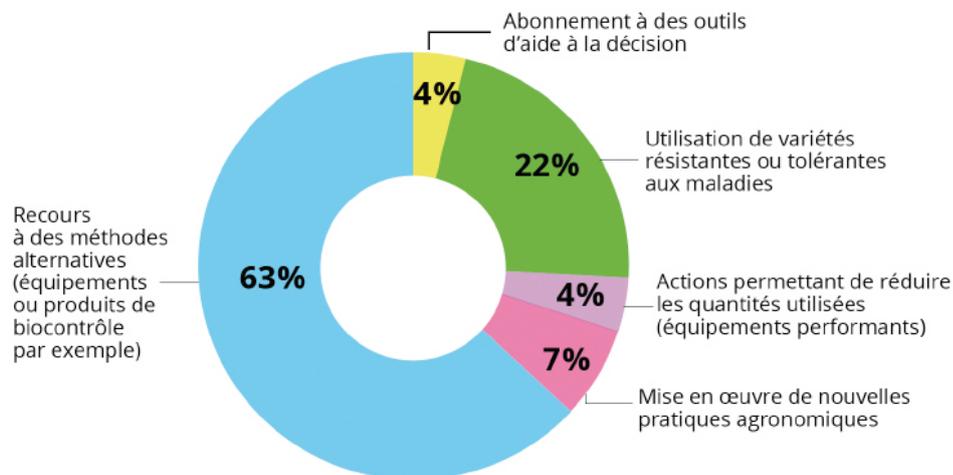
Réduire le nombre de traitements en utilisant des variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse.

179 variétés de blé tendre ont été retenues pour leur caractère de résistance.

Le nombre de CEPP pouvant être obtenus dépend de l'importance de la résistance de chaque variété. Les variétés les plus performantes permettent aux obligés d'obtenir 0,14 CEPP par dose de 500 000 grains vendue.



Répartition par levier des certificats obtenus pour 2017 au niveau national



Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes.

Ces micro-hyménoptères parasitoïdes pondent dans les oeufs de pyrales qui ne peuvent donc plus causer de dégât à la culture de maïs. Ces lâchers permettent d'éviter un traitement insecticide par année.

Les plaquettes et capsules sont vendues par lots permettant de protéger 1 ha de culture de maïs. L'obligé peut obtenir 1 CEPP par lot vendu.



rité des entreprises ayant le plus d'obligations à atteindre ont d'ores et déjà pris part au dispositif. Le type d'actions mises en œuvre figurent ci-dessus.

Mise en œuvre du dispositif dans le Grand Est

Le Grand Est dénombre 108 obligés et 3,18 millions de certificats CEPP sont à obtenir en 2021. 76,6 % des obligations sont à assignées à des distributeurs ayant un nombre de certificats à obtenir supérieur à 50 000.

La répartition des certificats obtenus en 2017 est à peu près similaire à celle du niveau national. 304 270 CEPP ont été obtenus par 44 obligés soit 9,6 % de l'objectif à atteindre pour 2021 pour le Grand Est. Le recours aux produits de biocontrôle représente 51 % des techniques mises en œuvre : 120 000 certificats correspondent à l'utilisation de soufre et de molluscicides à base de substances d'origine naturelle. La 1^{ère} action mise en œuvre est l'utilisation de variétés de blé résistantes aux bioagresseurs et à la verse.

Les évolutions juridiques

Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable permettra de pérenniser ce dispositif expérimental et de fixer un objectif intermédiaire avant 2021.

1^{er} bilan national pour la campagne 2017

Au niveau national, environ 1 200 distributeurs sont concernés et 16,8 millions de certificats CEPP sont à obtenir en 2021. En 2017, la majo-

Pour en savoir plus...

Rendez-vous sur

<https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/#/>

L'agroécologie dans le cadre du projet Innov.AR est mise en œuvre par une dizaine de partenaires français et allemands



Cofinancé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)
Von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

Débuté en 2017 pour une durée de 4 campagnes d'expérimentation et de communication, le projet soutenu par le programme européen Interreg V Rhin supérieur a pour ambition de mettre au point les solutions agroécologiques et innovantes adaptées à la fertilisation du maïs et à la protection du blé, du maïs et de la pomme de terre. Ces thèmes ont été définis comme prioritaires pour les grandes cultures du territoire constitué de l'Alsace, du pays de Bade et du Palatinat-Sud.



Plus spécifiquement, l'agroécologie dans la protection des plantes c'est avant tout rechercher des stratégies alternatives à l'utilisation de produits de synthèse.

Cela peut passer par la substitution pure et simple, mais aussi par la complémentarité. En effet, si peu de solutions de protection à l'aide de biopesticides sont suffisamment satisfaisantes pour les grandes cultures, on teste également les associations de ceux-ci avec les produits phytosanitaires de synthèse à dose réduite. Des exemples très concrets de protection du blé contre la septoriose, maladie foliaire très dommageable, ont été testés dans le cadre du projet. Citons le soufre, substance naturelle, tout comme le phosphonate de potassium. Associé avec une demi-dose de fongicide chimique, la combinaison permet d'obtenir le même résultat que le produit à pleine dose. On cherche bien

entendu à aller encore plus loin en réalisant une substitution complète comme on peut le faire par exemple dans la lutte insecticide en utilisant des trichogrammes, petites guêpes qui parasitent les œufs de la pyrale, insecte foreur du maïs.

Dans le cadre du projet Innov.AR qui met en relation des entreprises agricoles avec des organismes de recherche engagés dans l'agroécologie, de nombreux essais de comparaison de solutions ont déjà été mis en place. Pour l'un des thèmes, à savoir la lutte contre la fusariose des épis de blé qui affecte la qualité sanitaire de la production, un matériel bien particulier a été installé au printemps 2017. Il s'agit d'un dispositif de brumisation qui permet d'humecter les épis dans les semaines qui encadrent la floraison et donc de s'affranchir d'éventuelles périodes sèches, défavorables au développement de la maladie, et non propices aux études d'efficacité des produits.

Cofinancé par l'Union européenne, la région Grand-Est et Arvalis-Institut du végétal, le dispositif mis en place à Colmar sur le domaine de l'Inra a été pleinement efficace depuis 2 ans. Une vidéo présentant son objectif et son mode d'utilisation est visible sur YouTube.

Les partenaires d'innov.AR : Arvalis-institut du végétal – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Chambre Régionale d'Agriculture Grand-Est – Association pour la Relance Agronomique en Alsace – Atmo Grand-Est – Rauch – Lufa Speyer – LTZ Augustenberg – Landratsamt Breisgau HS – Anna Agentur

Pour en savoir plus...

Rendez-vous sur
www.agroecologie-rhin.eu

On injecte des nématodes !



Le projet comprend un volet de suivi et de contrôle des populations de chrysomèles. Apparue en 2003 dans la région du Rhin Supérieur, cet insecte s'est répandu sur l'ensemble de ce territoire. Pour le maintenir à un niveau de pression acceptable pour la culture du maïs, on teste dans le cadre du projet Innov.AR une méthode d'injection de nématodes entomopathogènes. Ceux-ci agissent en parasitant les larves de chrysomèles avant qu'elles ne causent de dégâts. Cette méthode de lutte de biocontrôle utilise un macro-organisme, agent vivant, nécessitant des conditions particulières pour assurer son efficacité (ni trop sèches, ni trop humides), que l'on injecte dans le sol grâce à un outil mis au point dans le cadre du projet.

Le biocontrôle, c'est quoi ?

Le principe du biocontrôle, outil utilisé dans le cadre de la protection des plantes, est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle privilégient l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels, qui permettent de régir les relations entre les espèces dans le milieu naturel.

On distingue aujourd'hui quatre familles de produits de biocontrôle utilisés dans le cadre de la protection des cultures : Les macroorganismes, les microorganismes, les médiateurs chimiques et les substances naturelles. A titre d'exemple, les trichogrammes ou les coccinelles, mais aussi les nématodes entomopathogènes sont des macroorganismes. A l'opposé, les microorganismes sont des champignons, bactéries et virus. Les médiateurs chimiques comprennent les phéromones d'insectes et les kairomones et enfin, les substances naturelles sont présentes dans le milieu naturel et peuvent être d'origine végétale (ex : prêle), animale (ex : petit lait) ou minérale (ex : soufre).

Retour sur le DEPHY Tour Viticulture

En juillet, les viticulteurs des 12 groupes DEPHY présents dans le Grand Est et en Bourgogne Franche-Comté ont ouvert leurs portes. Ils ont pu témoigner et échanger autour des moyens mis œuvre pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur leur exploitation.

Du 12 au 26 juillet dernier, 10 portes ouvertes ont eu lieu sur l'ensemble des vignobles du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté. Elles ont été organisées sur une demi-journée, sous forme d'ateliers de témoignage et de

démonstration de matériel. Des sujets variés ont pu être abordés en fonction des problématiques travaillées au sein des groupes DEPHY et les particularités de chaque vignoble.

Les portes-ouvertes avaient pour objectif de partager l'expérience acquise dans les groupes DEPHY auprès des viticulteurs et des acteurs de la filière viticole. Ces échanges ont permis aux viticulteurs participants de faciliter l'introduction et l'appropriation de nouvelles techniques réduisant l'application de phytos sur leur exploitation.

C'était au programme :

Champagne

- Entretien du sol, certification AB en Champagne, réduction des herbicides et impacts sur la biodiversité. *Organisé par la chambre d'agriculture de la Marne*
- Zéro herbicide, réduction d'intrants : ex. du mildiou, effeuillage précoce, pulvérisation de précision. *Organisé par le Comité Champagne.*
- Matériel de travail du sol, Réduction et modulation des doses homologuées, Produits de biocontrôle. *Organisé par la chambre d'agriculture de l'Aube*

Lorraine

- Qualité de pulvérisation, gestion de l'enherbement, concilier rendement, productivité et baisse des intrants, désherbage mécanique sous le rang. *Organisé par la FREDON Lorraine*

Alsace

- Réduction de doses de cuivre, qualité de pulvérisation, cohabitation viticulture et rive-

rains et qualité de l'air, drones. *Organisé par l'OPABA et la chambre d'agriculture d'Alsace.*

Jura

- Travail du sol, engrais verts et semoirs auto-construits, améliorer la structure du sol. *Organisé par Interbio Franche-Comté*

Bourgogne

- Quels indicateurs pour mesurer et piloter son sol ? quels itinéraires et intrants pour la fertilité du sol ? *Organisé par la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire*
- Réduction des doses de cuivre (OAD Agroclicim), engrais verts et semoirs. *Organisé par Bio Bourgogne*
- Zéro CMR, pulvérisation de précision, engrais verts et semoirs, certification HVE. *Organisé par la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or*
- Indicateurs pour le diagnostic des sols (sachets de thés et LEVAbags), Zéro CMR ; engrais verts et semoirs. *Organisé par la chambre d'agriculture de l'Yonne*



Témoignage autour du travail du sol à Mareuil-sur-Aÿ (51)



Pulvérisateur avec panneaux récupérateurs à Pagny-sur-Moselle (54)

4 vidéos ont été tournées lors des portes ouvertes du DEPHY Tour. Vous pourrez les retrouver prochainement sur les sites de la CRA Grand Est, de la DRAAF et sur les réseaux sociaux !

Bilan des journées :

Les Phytos'News...

Retrouvez les actualités et les événements Écophyto sur la page **Facebook** : <https://www.facebook.com/Ecophyto-Grand-Est>

Les 10 portes ouvertes ont attiré 370 participants allant de 15 à 80 personnes suivant les lieux. Le public était principalement composé de viticulteurs et d'ouvriers viticoles, mais de nombreux conseillers techniques ont aussi fait le déplacement.

Le choix des thématiques a attiré l'attention et la curiosité du public. Les démonstrations de matériel étaient particulièrement attendues et souvent l'une des raisons de la venue des participants. Les

moments d'échanges et de discussions avec les exploitants des réseaux DEPHY ayant éprouvé des solutions pour réduire les phytos ont été appréciés par le public.

Les viticulteurs DEPHY ont apprécié de mettre en valeur leurs expériences. Ils ont parfois été surpris par le nombre de participants et l'intérêt pour leurs travaux. Parmi les groupes bio, les viticulteurs ont été ravis des échanges sur leurs pratiques avec des viticulteurs conventionnels.

Vos contacts Ecophyto dans le Grand Est

Chambre d'agriculture Grand Est

En Alsace: Alfred KLINGHAMMER

tél 03 89 20 97 51 -

alfred.klinghammer@grandest.chambagri.fr

En Champagne Ardenne: Karim BENREDJEM

tél 03 26 65 96 77 - karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

En Lorraine: Claire COLLOT

tél 03 83 96 85 02 - claire.collot@grandest.chambagri.fr

DREAL Grand Est

Tom COMBAL - tél 03 51 37 60 49

tom.combal@developpement-durable.gouv.fr

DRAAF Grand Est

En Alsace: Sophie SANSON

tél 03 69 32 51 61

sophie.sanson@agriculture.gouv.fr

En Champagne-Ardenne: Yann HOLOGNE

tél 03 26 66 20 94

yann.hologne@agriculture.gouv.fr

En Lorraine: Arnaud JOULIN

tél 03 55 74 10 95 arnaud.joulin@agriculture.gouv.fr

Régis MEKDOUD

tél 03 51 74 10 96 - regis.mekdoud@agriculture.gouv.fr

Mentions légales

Directeur de la publication: **Didier Marteau**

Rédacteur en chef: **Alfred Klinghammer**

Rédacteurs: **Hervé Clinkspoor, Claire Collot, Alfred Klinghammer, Didier Lasserre, Sophie Sanson,**

Crédit photo: **Arvalis, CAA Alsace, CRAGE.**

Conception: SANEP - COCCY / Tél. 03 89 20 98 50